



REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 10 Novembre 2025*

N° de la délibération : BM/NA/2025/11-09-90

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SY.MEG – PARCELLE AP 8

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Absents : 06

Délégations : 07

L'an deux mille vingt-cinq, le dix novembre à dix-neuf heures et cinq minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le trois novembre deux mille vingt-cinq.

Étaient présents (16) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGENTERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN, Mme VERGELAS Sandrine.

Délégations (07) :

Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à M. Rony VERSIN, M. Hubert HUTIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER, M. Daniel JORDAN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU

Était absent excusé (01) : M. Mario ALLEAUME

Étaient absents (05) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Brenda SITCHARN

Quorum : réalisé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20251110-BMNA202511-0990-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025

DÉLIBÉRATION N° BM/NA/2025/11-09-90

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SY.MEG – PARCELLE AP 8

Monsieur CHERALDINI explique que le Syndicat Mixte d'Électricité de la Guadeloupe (SY.MEG) a été saisi pour le raccordement de la maison de M. Étienne VERGELAS, située au lieu-dit Girard à Petit-Canal. Les travaux nécessitant le passage du réseau électrique sur une parcelle communale cadastrée AP 8, le SY.MEG a sollicité la Commune afin d'établir avec elle une convention de servitude de passage pour la réalisation de l'extension du réseau.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

VU le Code de l'énergie ;

VU le projet de convention annexé ;

Considérant que la servitude est indispensable à la continuité du service public d'électricité ;

**Où l'exposé de M. Laurent CHERALDINI,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :
DECIDE :**

Article 1 : Le Conseil municipal approuve la convention de servitude de passage avec le SY.MEG sur la parcelle communale AP 8.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 10 Novembre 2025

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (16) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN, Mme VERGELAS Sandrine.

Les représentés (07) : Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à M. Rony VERSIN, M. Hubert HUTIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER, M. Daniel JORDAN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL

La secrétaire de séance

Mme Brenda SITCHARN

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet

971-219711199-20251110-BMNA202511-0990-DE
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
dernière dispose d'un délai de deux mois pour
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025